

## CSPS12 : ACTUALISATION DE LA FORMATION SPECIFIQUE DE COORDONNATEUR SPS NIVEAUX 1/2/3

### PUBLIC CONCERNE - PREREQUIS REGLEMENTAIRE :

- Être titulaire d'une attestation de compétences de Coordonnateur en Matière de Sécurité et de Protection de la Santé de niveau 1, 2 ou 3

### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Faire le point sur l'état de la réglementation
- Analyser vos missions de coordination effectuées
- Mettre en commun vos expériences et « bonnes pratiques »
- Recadrer votre action sécuritaire de manière à limiter votre mise en cause en cas d'accident
- Obtenir l'attestation d'actualisation vous permettant de poursuivre votre activité de coordonnateur

### ITINERAIRE PEDAGOGIQUE :

<b>Jour 1</b>	<b>Faire le point sur l'état de la réglementation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Principaux textes législatifs et réglementaires concernant le BTP et la prévention des risques parus depuis la formation précédente</li><li>- Principales sources de prescriptions technique - Dernières recommandations CNAM et CARSAT</li><li>- Démarches SCALP (Sécurisation des Circulations, des Accès et Livraison à Pied d'œuvre), METAH (Mutualisation des Équipements de Travail et d'Accès en Hauteur), MESA (Mise en Service Anticipée des Ascenseurs), DHOL (Document Harmonisé d'Organisation des Livraisons)</li></ul>
<b>Jour 2</b>	<b>Connaître le bilan de la mise en place de la coordination SPS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Évolution des statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles dans le BTP</li><li>- Actions de l'inspection du travail et de la CARSAT sur les chantiers</li><li>- Liens entre fondamentaux de la mission SPS et décisions de justice suite aux accidents du travail graves ou mortels</li><li>- Rôle et moyens des DREETS et CARSAT – Responsabilité civile et pénale</li></ul>
<b>Jour 3</b>	<b>Analyser les missions effectuées</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Débat sur la pertinence des mesures de sécurité prises pour les chantiers et les interventions ultérieures</li><li>- Analyse des modes opératoires de chacun et des réussites et/ou difficultés rencontrées avec les autres intervenants de la construction</li><li>- Mise en évidence des pratiques de terrain et des niveaux de rémunération</li><li>- Coordination SPS dans les EU (plan de prévention)</li></ul>

## CSPS12 : ACTUALISATION DE LA FORMATION SPECIFIQUE DE COORDONNATEUR SPS NIVEAUX 1/2/3

<b>Jour 4</b>	<b>Améliorer les procédures SPS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>– Synthèse des retours d'expérience, mise en exergue des dysfonctionnements constatés</li><li>– Recadrage du champ d'intervention du coordonnateur de sécurité, harmonisation des PPS (Plan particulier de sécurité et de protection de la santé)</li><li>– Élaboration de grilles d'analyse de risques, gestion des risques chimiques (amiante, plomb, etc.)</li><li>– Gestion d'une procédure judiciaire (préparation aux mises en cause, construction des argumentaires de défense)</li></ul>
<b>Jour 5</b>	<b>Améliorer les procédures SPS (suite)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>– Incidences des évolutions travaux à proximité des réseaux</li><li>– Évaluation de la qualité des principaux documents de la mission PGC/PGSC (Plan Général de Coordination/Plan Général Simplifié de Coordination) et DIUO (Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage) : méthodologie d'élaboration, fond et forme</li><li>– Intégration du BIM et du LEAN</li><li>– Vérification des clauses essentielles du contrat de coordination et des contrats d'assurance</li><li>– Mise au point des modalités pratiques de coopération, outil indispensable à la réussite des missions SPS</li><li>– Évaluation finale sous forme de questions écrites ouvertes et fermées</li></ul>

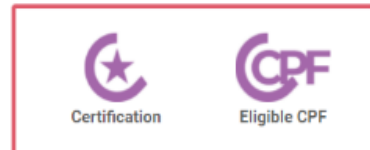
### CONTENU PEDAGOGIQUE DETAILLE :

- Conformément à l'annexe III de l'arrêté du 26 décembre 2012

### MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Les apports pédagogiques s'articulent autour d'un support documentaire comprenant un diaporama associé à l'ensemble des textes, courriers et décisions de justice commentés.
- Une alternance d'apports pédagogiques, d'échanges et de mises en situation.
- Un support pédagogique de qualité constitué par un fonds documentaire spécifique, des documents ressources destinés à la bibliothèque de base du coordonnateur sécurité.
- Une formation en présentiel.
- Le déroulement peut inclure une intervention d'un représentant de l'OPPBTP ou de l'INRS conformément au code du travail, ainsi que celle d'un OPJ
- Le stagiaire transmet au moment de son inscription un dossier comportant les documents anonymisés suivants :
  - Un Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage (initial et/ou final)
  - Un Plan Général de Coordination ou Plan Général Simplifié de Coordination (conception et/ou réalisation)
  - Un Registre Journal.

Afin de faciliter les échanges d'expérience, les participants sont invités, en outre, à se munir de tous autres éléments qu'ils jugeraient utiles (contrats, polices d'assurance, règlements du CISSCT, PPS, procédures SPS, ...).



**Contact :**  
Emmanuelle ESCOFFIER : Référent formation  
✉ e.escoffier@credef.fr - ☎ 06 32 06 18 45  
Marion SIMONUTTI : Référent administratif  
✉ m.simonutti@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

## CSPS12 : ACTUALISATION DE LA FORMATION SPECIFIQUE DE COORDONNATEUR SPS NIVEAUX 1/2/3

### MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION :

- Évaluation finale sous forme de questions écrites ouvertes et fermées. Le CREDEF délivrera au stagiaire une attestation de compétence actualisée (conformément à l'annexe I du décret du 26 décembre 2012).
- INDICATEURS DE PERFORMANCE
  - 99 % de réussite
  - 96 % de stagiaires satisfaits
  - 99 % d'intégration à un poste de CSPS

### PROFIL FORMATEURS :

- Consultants formateurs de coordonnateurs SPS, experts dans le domaine de la prévention des risques du BTP et disposant d'une attestation de compétence délivrée par l'OPPBTP.
- Référent pédagogique : voir sur notre site : [www.credef.fr](http://www.credef.fr)

### PROGRAMMATION :

Nos formations se déroulent dans des structures ERP (Établissement Recevant du Public) et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous vous informons que Marion SIMONUTTI, notre référent handicap, se tient à votre disposition afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place. Courriel : [m.simonutti@credef.fr](mailto:m.simonutti@credef.fr) - Tél : 04.78.30.87.87

En fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur, le délai de mise en œuvre est habituellement de 15 jours (en moyenne).

### 1<sup>er</sup> semestre 2024 à Lyon

Actualisation de la formation spécifique de CSPS (5 jours) – 35 heures Horaires : 9h00 – 17h30 - Pause déjeuner : 1h30	
Les 04, 05, 06, 18 et 19 juin 2024	<b>1 599 € HT REPAS OFFERT</b>  <b>Code CPF : 237065</b> Consulter cette formation sur <a href="https://www.moncompteactivite.gouv.fr">https://www.moncompteactivite.gouv.fr</a>

### 2<sup>ème</sup> semestre 2024 à Lyon

Actualisation de la formation spécifique de CSPS (5 jours) – 35 heures Horaires : 9h00 – 17h30 - Pause déjeuner : 1h30	
Les 08, 09, 10, 23 et 24 octobre 2024	<b>1 599 € HT REPAS OFFERT</b>  <b>Code CPF : 237065</b> Consulter cette formation sur <a href="https://www.moncompteactivite.gouv.fr">https://www.moncompteactivite.gouv.fr</a>
Les 18, 19, 20 novembre et 05, 06 décembre 2024	